

ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement numéro 711-15 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 711 afin de préciser les pénalités relatives à l'abattage des arbres, d'encadrer les travaux relatifs aux drains de fondation et des travaux effectués dans un milieu hydrique et d'ajuster la durée de certains certificats d'autorisation

AVIS PUBLIC est donné que le règlement 711-15 Règlement numéro 711-15 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 711 afin de préciser les pénalités relatives à l'abattage des arbres, d'encadrer les travaux relatifs aux drains de fondation et des travaux effectués dans un milieu hydrique et d'ajuster la durée de certains certificats d'autorisation, a été adopté par le conseil municipal de la Ville de Varennes lors de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026.

Le règlement est entré en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité de la MRC de Marguerite-D'Youville, soit le 12 juin 2026.

Donné à Varennes, ce 22 juin 2026.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,


Mylène Rioux, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 22 juin 2026 et en l'affichant à la réception de l'hôtel de ville, conformément aux dispositions du règlement 874 relatif aux modes de publications des avis publics de la Ville de Varennes.

En foi de quoi je délivre le présent certificat à Varennes ce 22 juin 2026.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,


Mylène Rioux, OMA